

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2024 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. CARTANT-FRANCIOLI Bernadette, DARNEY-PATOZ Lydia, DIET Cécile, LONDE Marie, MOUGENOT Adeline, CHAPIN Jean-Paul, Régis BONVALOT, CHATILLON Roger, COMTE Joël.

Procurations : M. DAUBIGNEY Fabrice procuration à M. CHATILLON Roger
M. FOUCHEYRAND Laurent procuration à CHAPIN Jean-Paul

Absent : 0

Membres exercice = 11 - Présents = 9 - Votants = 11

Quorum : 6

Convocation : 16/06/2024

Date de publication : 07/09/2024

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du 17/05/2024.
- 3 - Création d'une mare sur la parcelle ZB83
- 4 - Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.
- 5 - Remboursement partiel des frais de maintenance informatique, refacturation à l'AF.
- 6 - Répartition des subventions 2024 (CRIC et Comité de défense des hôpitaux de Dole).
- 7 - Réduction de l'intensité de l'éclairage public.
- 8 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Cécile DIET est la secrétaire de séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du 17/05/2024

- **Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité**

3 - Création d'une mare sur la parcelle ZB83

Présentation du projet de la LPO (Ligue protectrice des oiseaux) par M. CUENOT.

Le projet consiste en la création d'une mare située sur une parcelle privée appartenant à un particulier et exploitée par la ferme de l'Aubépine. L'impact est de 100-150 m² au maximum, mais la surface d'eau sera moindre avec 80 cm d'eau en moyenne.

Une création de bosquets et haies est également prévue (pour l'ombre pour le troupeau). La mare sera clôturée pour la séparer du troupeau avec une porte d'accès.

La LPO a déjà obtenu l'accord des propriétaires et de l'exploitant.

Application de la loi sur l'eau (plus de 10 m du ruisseau) sur les espèces protégées. Le Règlement sanitaire départemental impose que la mare soit à plus de 50 m des habitations.

La commune doit donner son accord pour être certains que le projet ne va pas à l'encontre des projets communaux sur le secteur.

Alimentation par le ruisseau à une quarantaine de mètres de la mare et par la nappe affleurante.

L'objectif est la protection de la rainette verte, en voie d'extinction. Une colonisation naturelle est attendue.

- **Le projet est adopté à l'unanimité**

4 - Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Deux tableaux des permanences au bureau de vote, pour chaque tour, sont établis et transmis aux conseillers.

5 - Remboursement partiel des frais de maintenance informatique, refacturation à l'AF

La convention avec le SIDEC a été signée en mars 2024. Le montant de la maintenance est de 1946 €.

300 € sont refacturés à l'Association Foncière qui utilise aussi le logiciel (régularisation).

- **Le conseil approuve à l'unanimité cette régularisation**

6 - Répartition des subventions 2024

La Mairie a reçu des remerciements de la part du Comité des Fêtes, des Petits Nounours et de Serre Vivante.

Le Cric et le Comité de défense des hôpitaux de Dole ont envoyé leur demande.

Le Maire propose la répartition suivante :

150 € pour le Cric,

100 € pour le Comité de défense des hôpitaux de Dole.

- **Le conseil approuve à l'unanimité les subventions proposées**

7 - Réduction de l'intensité de l'éclairage public

L'entreprise Bardet a envoyé un devis pour la baisse de l'intensité de 54 à 15 W.

Le montant est de 907,20 € TTC pour les 24 points lumineux. La Mairie pourra récupérer une partie de la TVA sur cette somme.

L'investissement sera amorti sur 2 ans environ.

- **Le conseil adopte cette modification à l'unanimité**

8 - Questions diverses

- M. Jean-Paul CHAPIN a acheté une **vitrine** pour les affichages extérieurs. Elle a été posée avec l'aide de M. Denis LONDE le 9 juin dernier.
- La mairie a encaissé un **chèque de Groupama** d'un montant de 191,32 € (participation aux frais sur la vérification des extincteurs).

- La communauté de communes Jura Nord a délibéré sur la **fermeture de l'école de Montmirey-la-Ville** à la rentrée 2025. Les délibérations seront affichées pour information.

Les Maires des communes du Grand Dole des villages concernées se réuniront bientôt pour décider de la suite. 3 hypothèses :

- Une nouvelle école à Moisseey,
- Les enfants de nos communes vont à Dammartin,
- Les communes du Grand Dole et de Montmirey-la-ville se regroupent pour rouvrir une école dans le bâtiment de Montmirey-la-Ville.

Montmirey-la-ville a obtenu une dérogation de la part de Jura Nord. Les bâtiments appartiendront à la commune de Montmirey-la-Ville. Il faudra créer une structure mixte (SIVOS syndicat intercommunal à vocation scolaire) pour la gestion de cette école.

L'interrogation demeure sur les charges liées au bâtiment. La communauté de communes Jura Nord n'a pour le moment pas donné d'information.

Le conseil municipal se donne un temps de réflexion. Le sujet sera abordé au prochain conseil.

- Les travaux sur le campanile de l'église opérés par l'entreprise CONTET-BOUROTTE le 24 avril dernier sont provisoires.

Une personne missionnée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) viendra faire un constat visuel le 22 juillet à 15h. Un architecte des monuments historiques sera ensuite désigné pour effectuer une étude de l'état du bâtiment.

- Rapport réalisé par le Cerema (étude sur les ponts).
 - nos **ponts** du Tacot et du chemin de Peintre : sont hors critères pour cette étude,
 - **mur de soutènement** de l'Église Saint-Michel : défauts mineurs, pas de travaux à envisager dans les 10 prochaines années.

- **Décision budgétaire modificative**

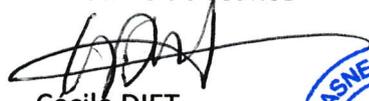
Facture de charges surestimées pour l'ancienne locataire. La Mairie lui a remboursé le trop-perçu (106,60 €). Il faut maintenant faire une décision budgétaire modificative et le Maire doit en informer les conseillers.

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 6 septembre 2024 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Cécile DIET



Le Maire



Jean-Paul CHAPIN